

TRIBUNAL D'INSTANCE DE VOUZIERES, GREFFE D'ATTIGNY

1960 - 1964

102W 1 - 2

Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2014 par Jean-Luc SOFISTI, adjoint administratif sous la direction de Violette ROUCHY-LÉVY, conservateur du patrimoine et Aude POTHIER, chargée d'études documentaires.

Établi par Dominique DUCRET, adjointe administrative principale
sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine
et Élodie Blanchard, chargée d'études documentaires.

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	102W 1 - 2
Intitulé	Tribunal d'instance de Vouziers, greffe d'Attigny
Dates extrêmes globales	1960-1964
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	2 articles, 1 boîte, 0,05 mètre linéaire.

Contexte :

Nom du producteur	France. Tribunal d'instance (Vouziers, Ardennes)\Greffe (Attigny, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Dans le cadre de la réforme de la justice de 1958, les justices de paix (une par canton) sont supprimées. Une petite partie d'entre elles sont remplacées par des tribunaux d'instance (ordonnance n°58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire). La réforme de carte judiciaire décidée en 2007 par la ministre de la Justice, Rachida Dati, aboutit à la suppression de 178 tribunaux d'instance et juridictions de proximité. Dans les Ardennes, cela conduit à la suppression des tribunaux d'instance de Rethel, Rocroi, Fumay et Vouziers.</p> <p>Le 1er juillet 2017 entrent en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle qui transfèrent les audiences du tribunal de police, relevant jusqu'alors des tribunaux d'instance, aux tribunaux de grande instance.</p>
Historique de la conservation des documents	Versement en vrac. Documents trouvés dans une benne au Tribunal de Grande Instance.
Modalités et date d'entrée	Versement en juin 2001.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Ces deux articles contiennent des jugements rendus par le tribunal paritaire des baux ruraux.
Tris, éliminations réalisées	Il n'y a pas eu d'éliminations dans ce versement.
Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Le classement a été réalisé par typologie documentaire.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le code du patrimoine (art. L 213-1 à L 213-8).
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte voté par le Conseil départemental.
Langue et écriture des documents	Français
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet
Instruments de recherche	Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2014 par Jean-Luc SOFISTI, adjoint administratif sous la direction de Violette ROUCHY-LÉVY, conservateur du patrimoine et Aude POTHIER, chargée d'études documentaires.

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.
Bibliographie	Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste	Jean-Luc SOFISTI
Règles ou conventions	Sans objet
Date de la notice	05/05/2014

TRIBUNAL D'INSTANCE DE VOUZIERES, GREFFE D'ATTIGNY

102W 1	Livre de contredits (appels) : registre.	1960
102W 2	Minutes de jugements.	1961-1964